

## Séance du 18 juin 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents, sauf Monsieur Dominique COUDRY qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER et Madame Alexandra FAIVRE, absente excusée. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

### **1. Remboursement de factures**

Le Conseil Municipal décide de rembourser :

- à Monsieur Jean BOSIA la somme de 11.10 € pour l'achat d'accessoires pour aspirateur chez CARREFOUR
- à Monsieur Mickaël TAILLARD la somme de 23.08 € pour l'achat de peinture chez ZOLPAN

Ces sommes seront prélevées sur le compte 6288.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

### **2. Achat d'un réfrigérateur**

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un nouveau réfrigérateur acquitté 412 € TTC, et décide de sortir de l'inventaire l'ancien, en panne et présentant un devis de réparation à hauteur de 360 € TTC, pour destruction.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

### **3. Résiliation du contrat de maintenance avec TDF**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Une convention est intervenue entre les communes de Gennes, La Chevillotte, Le Gratteris, La Vèze, Mamirolle, Montfaucon, Naisey les Granges, Saône, Tarcenay, Villers-sous-Montrond en novembre 1990 (visée en Préfecture le 20/11/1990). Celle-ci prévoyait :

\* d'une part les travaux d'installation d'un réémetteur de télévision destiné à la diffusion des programmes des chaînes La Cinq et M6.

\* d'autre part, l'exploitation et la maintenance des installations correspondantes

Cette convention avait été conclue pour une durée de 10 ans et se renouvelle par tacite reconduction pour une période de même durée. Elle repose sur une solidarité indivisible de toutes les communes concernées. Il y avait été établi que chaque commune reverse à la commune de Saône une participation aux dépenses d'investissement et de maintenance. Celle-ci peut donc être dénoncée avec l'accord de toutes les communes concernées.

Par ailleurs, la commune de Saône est liée par un autre contrat de maintenance de la station de Montfaucon signé en 1993. Celui-ci peut être dénoncé en cas de force majeure comme une modification substantielle significative de la législation ou de la réglementation ou en cas d'évènement susceptible de remettre en cause les modalités d'exécution du contrat.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

\* de dénoncer la convention "pour l'installation de réémetteurs de télévision La cinq et M6, signée le 19/11/1990 pour laquelle une délibération du Conseil Municipal avait été prise le 9/03/1990

\* de demander à la commune de Saône de dénoncer le contrat de maintenance signé en 1993

\* de s'engager à financer la maintenance du réémetteur jusqu'à la résiliation effective de ce contrat.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

**4. FAAD et FSL**

Le Conseil Municipal décide ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté et au Fonds Solidarité Logement.

pour : 8                      contre : 0                      abstention : 2

**5. Francas : compte d'exploitation 2008**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le compte d'exploitation 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 107 595.15 €.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

**6. Francas : budget animation enfance 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le budget animation enfance 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 132 470.00 €, et autorise le Maire à signer les avenants liés à ce budget.

Il est précisé que la décision définitive d'ouverture des mercredis sera soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. Cette décision sera liée à celle de la CAF de Besançon de subventionner ou non cette nouvelle activité.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

**7. Familles Rurales : compte d'exploitation 2008**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le compte d'exploitation Enfance-Jeunesse 2008 qui présente en dépenses 36 532.41 € et en recettes 36532.45 €.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

**8. Familles Rurales : budget 2009 Global Enfance-Jeunesse**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le budget prévisionnel 2009 Global Enfance-Jeunesse qui s'équilibre à 54 120.80 € en dépenses et en recettes.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

**INFORMATIONS**

**Projet de trottoirs sur Grande rue :**

Le cabinet Coquard a déjà élaboré les plans. Monsieur le Maire va rencontrer les services du Conseil Général compétent pour l'assistance et la validation de ce projet.

Vu pour être affiché le 19 juin 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER